

# Validité de mon mariage ?

Indissolubilité  
Fidélité

Fécondité  
Liberté

Situation d'échec  
Engagement matrimonial

Pression familiale

Validité  
des sacrements

Une permanence est assurée par des  
membres de l'Officialité, tous les jeudis  
(hors vacances scolaires)

de 17h à 18h30 à la Basilique Saint-Bonaventure  
7 place des Cordeliers • Lyon 2



[notariat@officialite-lyon.fr](mailto:notariat@officialite-lyon.fr)  
04 26 20 51 65

## Vous vous interrogez sur la validité de votre mariage

Vous étiez bien jeune, sans trop savoir ce à quoi vous vous engagiez. Votre conjoint, ou vous-même, aviez exclu une des propriétés essentielles du mariage chrétien : la fidélité, l'indissolubilité, la fécondité, la liberté.

La pression familiale ou le fait d'attendre un enfant ont été déterminants dans la mise en place de votre mariage... Toutes ces raisons sont susceptibles de rendre votre mariage invalide.

Pour éclairer ceux qui s'interrogent sur leur engagement matrimonial et souhaitent demander à l'Église une procédure de reconnaissance d'invalidité du mariage, il existe dans les diocèses des tribunaux, ou « Officialités », chargés de l'administration de la justice. Ils ont notamment pour responsabilité d'étudier la validité des sacrements, en particulier celui du mariage, pour ceux qui sont dans une situation d'échec dans leur vie matrimoniale.

**Une permanence est assurée par des membres de l'Officialité, tous les jeudis (hors vacances scolaires), de 17h à 18h30 à la Basilique Saint-Bonaventure  
7 place des Cordeliers à Lyon 2<sup>e</sup>.**

Vous pouvez aussi envoyer un courriel :

[notariat@officialite-lyon.fr](mailto:notariat@officialite-lyon.fr)

ou 04 26 20 51 65



Église  
catholique  
à Lyon

@diocesedelyon     [lyon.catholique.fr](http://lyon.catholique.fr)